



DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Canton de Port-Jérôme-sur-Seine

**COMMUNE DE
LA FRÉNAYE**

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 85/2026

Objet : ARRETE MUNICIPAL autorisant l'occupation du domaine public pour réaliser une pose de compteur branchement aux réseaux – à hauteur du n°2 bis rue de la Roserie – Entreprise « SAS Team Réseaux »

Le Maire de LA FRÉNAYE,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code la route ;
- **Vu** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;
- **Vu** la demande de la société SAS Team Réseaux pour une pose de compteur branchement aux réseaux ;
- **Vu** l'état des lieux,

Considérant qu'il est important de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'éviter tout danger pour les automobilistes et les piétons lors de travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera maintenue et régulée par alternat dans les deux sens de circulation, afin de permettre l'intervention de la société SAS Team Réseaux tout en assurant la sécurité des usagers.

Article 2 : À l'issue des travaux, la voie et ses abords devront être remis dans leur état initial, conformément aux prescriptions prévues **dans la permission de voirie accordée par Caux Seine Agglo.**

Article 3 : Le bénéficiaire aura à sa charge la mise en place et le maintien de la signalisation réglementaire pendant toute la durée des travaux. Il sera responsable des accidents pouvant survenir du fait d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation, de jour comme de nuit.

Le bénéficiaire devra également informer les riverains de la gêne occasionnée par les travaux.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à compter du **5 octobre 2026**, pour une durée de **30 jours**. Elle sera périmée de plein droit si les travaux ne sont pas entrepris avant l'expiration de ce délai.

Article 5 : Monsieur le Maire, le responsable de la brigade de gendarmerie nationale et le directeur de la Police Municipale Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Frénaye,
Le 05 octobre 2026

Le Maire,
Christophe TETREL

